

Menaces sur les élections prud'homales.

Les élections prud'homales de 2008 ont montré à quel point **les employeurs ne voulaient pas que les salarié-e-s puissent s'exprimer librement**, en votant pour le syndicat de leur choix : avant les élections (listes électorales, etc.) et le jour du scrutin (impossibilité de se rendre aux bureaux de vote) ils ont multiplié les embûches !

Les pouvoirs publics les ont aidés en n'imposant pas les conditions matérielles d'un vote physique dans les entreprises.

Un an après, le ministre du travail se repenche sur la question ... Mais M. Darcos continue le sale travail : il vient de confier à un Conseiller d'Etat la mission de réfléchir notamment aux « *autres possibilités de désignation des juges prud'hommes* » !

Les conseils prud'homaux dérangent les patrons qui considèrent qu'ils doivent être seuls maîtres chez eux . Pour les salariés, c'est une possibilité de récupérer tout ou partie (et c'est trop souvent cela) de ce qui leur a été volé !

En 2008, le nombre d'affaires porté devant les Prud'hommes a augmenté de 4,8%. Toutes juridictions confondues, c'est la progression la plus importante.

L'Union syndicale Solidaires demande que les salariés siégeant dans les conseils prud'homaux disposent de plus de moyens en temps.

Concernant l'élection, face aux difficultés constatées, la solution n'est pas ... de supprimer l'élection ! L'Union syndicale Solidaires demande que les élections prud'homales soient organisées au plus près des salariés, et avec une menace forte de sanctions envers les employeurs qui feraient pression avant ou pendant le vote.